



Rapport sur la qualité des actifs
au 31 Décembre 2015
Caisse Française de Financement Local
(instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011)

C.I.B 14 388

Conformément à l'instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local et le cadre de gestion des risques de taux et de liquidité.

Au 31 Décembre 2015, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé de EUR 50,7 milliards de prêts, de EUR 7,0 milliards de titres et de EUR 2,3 milliards de valeurs sûres et liquides, qui correspondent aux expositions suivantes :

En EUR milliers, au 31/12/2015	Encours	Actifs sortis temporairement du <i>cover pool</i>	TOTAL
Expositions sur des personnes publiques	57 675 963		57 675 963
Organismes de titrisation	-		-
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	2 343 305		2 343 305
TOTAL	60 019 268	-	60 019 268

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a donc été mobilisé au 31 décembre 2015 auprès de la Banque de France.

Le *cover pool* n'inclut aucune part de titrisation. Les obligations foncières actuelles et futures émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne et sont également conformes aux nouvelles normes de la CRR / CRD IV.

1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture.

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	Dont encours des créances douteuses	Dont encours impayés	Dont provisions (1)
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires				
France								
État (2)			189 079		189 079	257	257	257
Banque de France (3)	2 496 267				2 496 267			
Régions	1 718 111	104 552	278 996		2 101 659	1 632	940	86
Départements	6 304 610		224 748		6 529 358	13 062	10 972	
Communes	15 855 201	22 664	558 473		16 436 338	362 908	63 119	41 511
Groupements de communes (4)	10 140 697	96 049	204 395		10 441 141	143 670	48 152	4 149
Établissements publics :								
- de santé	6 118 787				6 118 787	136 554	9 081	5 521
- d'habitat social	1 545 350				1 545 350		2	
- autres	915 033		1 812		916 845	434	26	
Sous Total	45 094 056	223 265	1 457 503	-	46 774 824	658 518	132 549	51 524
Allemagne								
Länder		513 020			513 020			1 980
Sous Total	-	513 020	-	-	513 020	-	-	1 980
Autriche								
Länder			194 245		194 245			
Sous Total	-	-	194 245	-	194 245	-	-	-
Belgique								
Régions	22 437		40 710		63 147			
Communautés		50 000			50 000			
Établissements publics	64 668				64 668			
Sous Total	87 105	50 000	40 710	-	177 815	-	-	-
Canada								
Provinces		22 371			22 371			
Communes	181 865				181 865			
Établissements publics	128 676				128 676			
Sous Totaux	310 541	22 371	-	-	332 912	-	-	-
Espagne								
Communes	161 053				161 053			
Régions		104 353			104 353			
Sous Total	161 053	104 353	-	-	265 406	-	-	-
États-Unis								
États fédérés		252 943			252 943			
Sous Total	-	252 943	-	-	252 943	-	-	-
Finlande								
Communes	150				150			
Sous Total	150	-	-	-	150	-	-	-

Données non auditées

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	Dont encours des créances douteuses	Dont encours des impayés	Dont provisions (1)
	PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts				
Italie								
		567 862			567 862			22 373
		2 131 009			2 131 009			
		610 111			610 111			
	9 804	2 090 189			2 099 993			
	9 804	5 399 171	-	-	5 408 975	-	-	22 373
Japon								
		25 000			25 000			
	-	25 000	-	-	25 000	-	-	-
Portugal								
	45 300				45 300			
	6 445				6 445			
	51 745	-	-	-	51 745	-	-	-
Royaume Uni								
				402 831	402 831			
			398 124		398 124			
			27 973		27 973			
			1 367 720		1 367 720			
			56 183		56 183			
	-	-	1 850 000	402 831	2 252 831	-	-	-
Suède								
	18 490		11 204		29 694			
	18 490	-	11 204	-	29 694	-	-	-
Suisse								
	393 687		262 288		655 975			
	614 187				614 187			
	90 525				90 525			
	1 098 399	-	262 288	-	1 360 687	-	-	-
Supranational								
	35 716				35 716			
	35 716	-	-	-	35 716	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	46 867 059	6 590 123	3 815 950	402 831	57 675 963	658 518	132 549	75 877

(1) Les provisions sur prêts et titres sont composés de :

- provisions pour créances douteuses : EUR 51 524 milliers. En complément de ces provisions, la Caisse Française de Financement Local constitue des provisions collectives et sectorielles.

- provisions sur moins values latentes des titres de placement : EUR 24 353 milliers

(2) Dont EUR 88 064 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat

(3) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 31/12/2015

(4) Dont EUR 23 499 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat

(5) Prêt à Dexia Crédit Local d'un montant de EUR 1 850 millions collatéralisé par des prêts aux collectivités locales du Royaume-Uni.

2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucune exposition (hors valeurs de remplacement décrites ci-dessous) dont l'éligibilité nécessiterait une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit.

2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 31/12/2015

Période d'échéance en année	Maturité résiduelle finale Nombre d'opérations (1)	Durée résiduelle					Total
		- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	2 678	2 919 716	50 576	-	-	-	2 970 292
1	3 031	52 905	29 811	2 231 442	466 542	-	2 780 700
2	3 872	56 767	56 971	91 625	789 117	-	994 480
3	3 589	66 796	45 846	99 792	823 952	-	1 036 386
4	3 442	66 911	48 857	107 267	1 527 378	-	1 750 413
5	2 757	45 840	34 704	111 516	1 032 292	233 840	1 458 192
6	2 654	62 606	37 232	86 033	788 267	644 547	1 618 685
7	2 662	50 322	37 252	80 874	759 855	892 730	1 821 033
8	2 220	50 957	37 731	89 426	767 470	866 263	1 811 847
9	2 413	54 964	50 596	70 668	719 002	1 170 848	2 066 078
10	4 042	55 291	36 441	99 451	822 797	1 486 696	2 500 676
11	2 206	40 578	41 708	94 386	767 025	1 861 014	2 804 711
12	2 152	63 312	35 652	84 751	825 235	2 184 766	3 193 716
13	2 375	63 096	48 373	134 947	1 024 160	2 445 559	3 716 135
14	2 199	53 261	54 427	120 388	936 964	2 502 741	3 667 781
15	1 948	35 047	29 413	78 698	592 690	1 946 148	2 681 996
16	846	14 135	15 920	35 618	276 052	1 070 329	1 412 054
17	939	21 813	16 995	48 899	371 784	1 498 197	1 957 688
18	830	21 937	17 452	35 846	285 874	1 261 080	1 622 189
19	1 048	26 418	28 370	46 892	442 225	2 957 424	3 501 329
20	893	15 607	14 664	51 858	342 802	2 095 004	2 519 935
21	637	14 689	12 572	34 113	268 304	2 173 048	2 502 726
22	555	14 175	11 370	31 152	239 695	1 475 059	1 771 451
23	491	11 674	6 197	33 208	212 328	1 331 513	1 594 920
24	307	10 069	7 143	14 986	134 239	800 687	967 124
25	191	5 123	4 836	19 684	122 771	706 877	859 291
26	96	3 984	1 873	9 611	65 381	405 225	486 074
27	81	1 259	1 362	6 212	37 137	259 224	305 194
28	70	550	915	745	9 598	84 084	95 892
29	49	630	454	1 742	12 130	94 977	109 933
30	51	580	1 363	1 089	14 096	134 964	152 092
31	54	441	975	1 049	10 349	104 735	117 549
32	41	675	650	1 680	13 454	789 308	805 767
33	33	1 375	286	1 640	15 106	213 151	231 558
34	15	241	147	751	4 838	50 977	56 954
35	3	85	85	171	1 368	10 689	12 398
36	7	103	512	181	3 211	28 496	32 503
37	28	134	40	197	1 568	22 876	24 815
38	17	548	23	274	3 756	70 596	75 197
39	17	204	485	942	7 254	100 891	109 776
40	28	170	168	559	3 557	45 039	49 493
41	19	80	139	68	1 348	23 950	25 585
42	10	125	38	280	1 891	26 454	28 788
43	8	235	98	270	2 530	32 519	35 652
44	2	95	75	171	1 381	16 413	18 135
45	1	39	-	40	349	9 222	9 650
46	1	26	-	27	235	6 520	6 808
Total	51 608	3 905 588	820 797	3 961 219	15 549 357	34 134 680	58 371 641
ÉCART DE CHANGE							- 695 678
TOTAL GÉNÉRAL							57 675 963

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 31/12/2015

PAYS	RA survenus en 2015	Taux de RA
France		
Départements	5 999	0,09%
Communes	24 524	0,15%
Groupements de communes	11 992	0,12%
Etablissements publics de santé	1 053	0,02%
Etablissements publics d'habitat social	2 591	0,16%
Autres établissements publics	1 860	0,20%
Sous Total	48 019	0,11%
Finlande		
Autres établissements publics	41 160	N/A
Sous Total	41 160	N/A
Espagne		
Communes	78 113	31,29%
Sous Total	78 113	17,4%
Italie		
Régions	621 159	21,22%
Sous Total	621 159	21,15%
TOTAL expositions sur personnes publiques	788 451	1,40%

Le taux de RA annualisé correspond au rapport entre le volume de RA survenu au cours de l'année 2015 et l'encours moyen égal à la moyenne des encours journaliers. Le taux de RA est impacté par des offres publiques de rachat de dette organisées par les régions italiennes en décembre 2015, à laquelle Caffil a apporté une partie de ses titres. Sans prise en compte de cet évènement, le taux de RA s'établirait à 0,30%.

Pour mémoire, le taux de RA de l'exercice 2014 s'élevait à 0,12% correspondant à EUR 72 millions de remboursements anticipés.

3. ORGANISMES DE TITRISATION ET ENTITÉS SIMILAIRES

3.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

En date du 31 décembre 2015, la Caisse Française de Financement Local ne détient aucune part d'organisme de titrisation et entités similaires au sein de son bilan.

3.2 NOTATIONS

Néant.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Néant.

4. TITRES ET VALEURS SUFFISAMMENT SÛRS ET LIQUIDES

4.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 31/12/2015	Encours
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	2 343 305
TOTAL	2 343 305

Liste des valeurs de remplacement	Encours en EUR milliers
Meilleur échelon de qualité de crédit	
Prêt à SFIL	2 339 430
Second échelon de qualité de crédit	
Solde des comptes courants bancaires	3 875
Autres Titres	-
TOTAL	2 343 305
SURCOTES/DÉCOTES	-
TOTAL GÉNÉRAL	2 343 305

4.2 NOTATIONS

Au 31 décembre 2015, les valeurs de remplacement sont constituées de prêts à SFIL, notée à cette date, AA- par Fitch, Aa3 par Moody's et AA par S&P, ainsi que les soldes des comptes bancaires, dont la notation entre dans la catégorie « second échelon » de qualité de crédit.

4.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 31/12/2015		Durée résiduelle					Total
Maturité résiduelle finale		- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Période d'échéance en année	Nombre d'opérations (1)						
0	1	3 875	-	-	-	-	3 875
12	1	60 206	59 845	136 688	1 035 121	1 047 570	2 339 430
Total	2	64 081	59 845	136 688	1 035 121	1 047 570	2 343 305
SURCOTES/DÉCOTES							-
TOTAL GÉNÉRAL							2 343 305

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération, échue.

4.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Il y a eu un remboursement anticipé sur les valeurs de remplacement au cours de l'année 2015.

En EUR milliers, au 31/12/2015

PAYS	RA survenus	Taux de RA
Meilleur échelon de qualité de crédit		
Prêt à SFIL	1 120 139	N/A
Sous Total	1 120 139	N/A
TOTAL	1 120 139	N/A

5. LE RISQUE DE TAUX

La politique mise en œuvre par la Caisse Française de Financement Local permet de la protéger contre le risque de taux, puisque toute acquisition d'actif ou émission de passif est systématiquement couverte en taux révisable dès l'origine.

La couverture du risque de taux d'intérêt est réalisée en deux étapes :

- à un premier niveau, les actifs et les passifs privilégiés qui ne sont pas naturellement à taux variable sont couverts en euribor jusqu'à maturité, et cela dès leur entrée au bilan. Dans la pratique, les acquisitions de portefeuilles de prêts (dont le montant unitaire est généralement faible) sont généralement macro-couvertes alors que les crédits accordés individuellement ou les émissions obligataires sont micro-couverts. La couverture d'actifs est le plus souvent réalisée par la conclusion de *swaps* de taux, mais le même effet peut également être obtenu, lorsque cela est possible, par la résiliation de *swaps* de passifs ;
- à un second niveau, les flux des actifs et passifs en euribor (naturellement ou après couverture) sont swappés en eonia généralement sur une durée glissante de 2 ans, afin de protéger le résultat contre le risque de base résultant de périodicités différentes des euribor (1, 3, 6 ou 12 mois) et contre le risque de *fixing* dû à des dates de refixation des index de référence différentes à l'actif et au passif.

Les dettes non privilégiées ne sont pas concernées par ces opérations de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index monétaire et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index euribor et financent alors des actifs également indexés sur euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

La sensibilité des positions résiduelles qui subsistent après le premier et après le deuxième niveau de couverture fait l'objet d'une surveillance et d'un encadrement dans des limites étroites.

Les limites encadrant le risque de taux garantissent avec une probabilité de 99 %, une perte maximale à 1 an inférieure à EUR 80 millions en cas de choc de taux de 200 *basis points* (bp), soit une perte maximale équivalente à EUR 40 millions (3 % des fonds propres) pour une variation de taux de 100 bp. Cette calibration a été basée sur un choc directionnel de taux correspondant au quantile 1 % à 1 an observé sur la période 2005-2013, qui est de l'ordre de 200 bp.

Un jeu de trois limites permet de tenir compte du risque de pente, en plus du risque directionnel. Ces limites encadrent la sensibilité au risque de taux fixé et garantissent ensemble la perte maximale décrite ci-dessus.

Les mesures à fin de trimestre de sensibilité pour un mouvement de taux de 100bp sont présentées ci-dessous.

Risque directionnel

Sensibilité globale

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015
Sensibilité	25,0	4,9	10,5	0,0	0,1

Risque de pente entre deux points de maturité éloignée sur la courbe

Somme des sensibilités

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015
Court terme	10,0	0,3	2,0	3,5	0,6
Moyen terme	10,0	5,1	5,6	-0,8	-0,4
Long terme	10,0	6,8	6,3	-0,5	1,9
Très long terme	10,0	-7,3	-3,4	-2,2	-2,0

Risque de pente entre deux points de maturité proche

Somme des sensibilités en valeur absolue

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015
Court terme	20,0	1,0	7,6	5,2	6,2
Moyen terme	20,0	7,8	13,4	8,4	4,5
Long terme	20,0	4,1	8,9	4,9	3,7
Très long terme	20,0	7,3	7,6	3,8	3,8

6. LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité jusqu'à extinction des passifs privilégiés par des actifs éligibles au refinancement auprès de la Banque de France.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours sont couverts par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France. On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des RCB, des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du *cash collateral* reçu, nets des remboursements d'actifs reçus.

À fin décembre 2015, la situation de liquidité sur les 180 prochains jours est excédentaire. Les variations observées correspondent aux *cash flows* d'amortissement des obligations foncières, du *cash collateral*, des dettes non privilégiées et des actifs.

